

# Manutention, stockage et installation des panneaux

Pour en garantir l'intégrité, les paquets de panneaux doivent être déchargés du moyen de transport utilisé **avec des élingues et des sangles en nylon homologuées**.

La distance entre les points de levage doit être égale ou supérieure à la moitié de la longueur du colis. Pour éviter que les panneaux ne soient endommagés, les sangles en nylon doivent être maintenues à distance des bords de l'emballage au moyen de planches **en bois appropriées** et placées à la fois sur le dessous et le dessus de l'emballage. Pour le stockage il ne faut pas empiler plus de trois paquets.

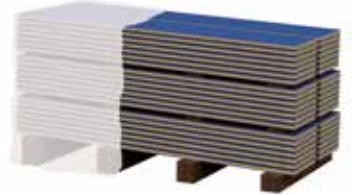


Si vous ne disposez pas d'élingues, le déchargement peut, dans certains cas, être réalisé en utilisant des **chariots élévateurs adaptés**.

Pour éviter d'endommager le panneau ou de casser l'emballage, le moyen de levage doit avoir **une distance entre les fourches et, pour ces dernières, une largeur qui tient compte de la longueur de l'emballage, de son poids ainsi que de l'épaisseur des panneaux**.

Si on prévoit un stockage prolongé des panneaux, ce stockage doit être effectué dans **un espace couvert et ventilé** pour une **durée maximale de six mois**. Dans un tel cas il est conseillé d'ouvrir les paquets et de séparer les panneaux en les plaçant à une distance suffisante les uns des autres pour **garantir une bonne ventilation** entre les différents panneaux.

Si cela n'est pas possible, des **surfaces d'appui rigides** adaptées doivent être créées pour de **courtes périodes de stockage (30 jours maximum)** et les panneaux doivent être protégés par des **toiles imperméables et opaques**, en veillant impérativement à maintenir une ventilation adéquate pour **éviter l'apparition de condensation stagnante entre les panneaux**. Dans tous les cas il convient de prévoir des supports adaptés de manière à faire en sorte que les emballages soient à bonne distance du sol. Il convient de faire en sorte d'avoir une **légère pente (5% minimum)** qui permette l'écoulement d'une éventuelle condensation ou de pluie.



**En cas de non-observation de ces règles, on court le risque de voir l'humidité stagnante attaquer le revêtement et le détacher du substrat galvanisé, ce qui provoquerait l'apparition de « cloques ».**

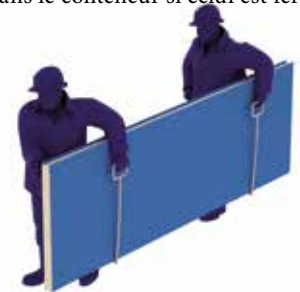
**Il est conseillé d'utiliser les panneaux dans le mois qui suit leur livraison sur le chantier.**



Si les produits sont transportés par **conteneurs**, les produits doivent être enlevés **dans les 15 jours** à compter de la date d'expédition afin d'éviter la détérioration des supports métalliques pré-peints que pourrait entraîner la présence éventuelle d'un taux d'humidité élevé qui aurait pu s'accumuler dans le conteneur si celui est fermé pendant une longue période.

En raison de la présence possible de filaments ou de traces de limaille métallique, les panneaux individuels doivent être retirés de l'emballage en prenant soin à **ne pas endommager le panneau situé en-dessous**.

Le **transport manuel** doit s'effectuer en maintenant le panneau sur la tranche; cette opération requiert **au moins deux personnes**.



Le **film protecteur** doit être retiré pendant la mise en place des panneaux, et dans tous les cas, **au plus tard 60 jours calendaires** après la date de production des panneaux.

Si les panneaux ont été commandés, fabriqués et livrés sans film protecteur du support peint, il convient de faire très attention à ne pas endommager les composants lors de la manipulation et du montage.

La **mise en place** des panneaux doit être réalisée par du personnel qualifié, qui connaît les règles et les bonnes techniques de mise en oeuvre.

L'équipement du personnel, en particulier tout l'équipement de protection individuelle, doit être tel que la sécurité du travailleur est garantie et que les panneaux ne soient pas endommagés pendant les phases de manipulation et d'installation.



**GARANTIE : La non-observation de ces conseils de base exonère Marcegaglia Buildtech de toute responsabilité en cas de dommage causé aux produits. Cela annule également la garantie prévue par les conditions de vente.**